

Accompagner les familles et leurs enfants sur l'ensemble du territoire

DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE OFFICIELLE DU SECOND SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Vendredi 21 janvier 2022
dans les locaux du Conseil départemental
de l'Hérault



LES PARTENAIRES SIGNATAIRES :

Préfecture de l'Hérault :

- Emmanuelle DARMON, Secrétaire générale adjointe

Conseil départemental de l'Hérault

- Véronique CALUEBA, Vice-Présidente

Caisse d'allocations familiales de l'Hérault

- Guy-Charles AGUILAR, Président du Conseil d'administration
- Thierry MATHIEU, Directeur

Caisse de mutualité sociale agricole du Languedoc-Roussillon

- Cédric SAUR, Président du Conseil d'administration
- Marie-Agnès GARCIA, Directrice générale

Caisse d'assurance retraite et de santé au travail du Languedoc-Roussillon

- Marie-Martine LIMONGI, Présidente du Conseil d'administration
- Madeleine MEDOLAGO, Directrice

Ministère de la justice

- Catherine LELONG, Présidente du Tribunal judiciaire de Montpellier
- Jean-Bastien RISSON, Président du Tribunal judiciaire de Béziers

Direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Hérault

- Christophe MAUNY, Directeur

Association des Maires de France et des Présidents des intercommunalités de l'Hérault

- Frédéric ROIG, Président

Union Départementale des Associations Familiales de l'Hérault

- Claude RICO, Président



Sommaire



Le communiqué de presse |

p 4

Signature officielle du second Schéma départemental des services aux familles de l'Hérault

Annexe 1 |

p 7

Zoom sur quelques actions réalisées dans le cadre du premier Schéma

Annexe 2 |

p 8

Feuille de route du Sdsf 2021/2025

Le communiqué de presse

CONTACT PRESSE

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT :

Service Départemental de la Communication Interministérielle
04 67 61 61 25 | pref-communication@herault.gouv.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT :

Mathilde JEAN | 06 85 71 78 12 | majeau@herault.fr

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HÉRAULT :

Aude HERBONNIERE | 04 67 22 99 09 | 06 09 23 28 06
aude.herbonniere@cafherault.cnafmail.fr

INFORMATIONS PRATIQUES :



Vendredi 21 janvier 2022
à 14h30



Conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du département Mas d'alco,
Salon d'honneur Jean Bène
1977 avenue des Moulins
34080 Montpellier

Signature officielle du second Schéma départemental des services aux familles de l'Hérault

Vendredi 21 janvier 2022, Thierry LAURENT, Secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault, Kléber MESQUIDA, Président du Conseil départemental de l'Hérault, Guy-Charles AGUILAR, Président du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et Thierry MATHIEU, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault réunissent leurs partenaires pour la signature officielle du Schéma départemental des services aux familles 2021/2025.

Ce nouveau Schéma réunit 9 partenaires et a été construit collectivement pendant plusieurs mois par les services des institutions représentées au sein de groupes de travail sur les domaines de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Un SDSF : c'est quoi ?

Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) constitue une feuille de route stratégique dont l'objectif est de maintenir, développer et faire connaître les services aux familles dans une démarche de coopération et de coordination entre les partenaires.

Dans la continuité du premier Schéma, ce nouveau Sdsf traduit la volonté des partenaires signataires d'aller plus loin, ensemble, au service des familles héraultaises en plaçant au centre de leurs réflexions l'intérêt de l'enfant ainsi que les besoins des familles en lien avec les territoires.

Il s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs et différents Schémas départementaux existants et fait écho à leurs ambitions. Il est un cadre départemental de la réflexion sur les services aux familles, un lieu d'échanges et de coordination entre partenaires.

Les partenaires du Schéma s'engagent à mettre en synergie leurs énergies, au service du développement des services pour toutes les familles, dans leur diversité.

Permettre aux familles de toujours mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, adapter les services aux évolutions des besoins, permettre une couverture de l'ensemble des territoires avec une réelle égalité d'accès sont les ambitions majeures des partenaires au travers de ce dispositif.

Ce Schéma se veut participatif, au service des familles et à leur écoute. Pour cette raison, d'autres partenariats institutionnels et associatifs seront prochainement construits dans le cadre des instances et des groupes de travail associés visant à la réalisation d'actions opérationnelles en lien avec les besoins constatés sur les territoires.

Petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale :

4 axes forts que porteront les partenaires sur le département pour les quatre ans à venir :

À la suite de l'évaluation du premier Sdsf, des groupes de travail préparatoires ont été mis en place afin de :

- Définir collectivement des objectifs et actions associées pour chacune des thématiques,
- Partager et harmoniser la gouvernance locale des politiques relatives à ces thématiques,
- Faire progresser la mise en cohérence des interventions entre acteurs.

Ils ont permis d'associer un nouveau partenaire institutionnel : la Carsat Languedoc-Roussillon.

Dans ce nouveau Sdsf, les partenaires ont souhaité :

- Réduire le nombre d'objectifs et d'actions afin d'optimiser les moyens et l'efficacité des actions
- Consolider les indicateurs et les modalités d'évaluation pour chaque action, et procéder à des évaluations intermédiaires d'une manière plus récurrente
- Mettre en avant les nombreuses actions réalisées et l'impact d'un grand nombre sur les pratiques quotidiennes mais aussi la nécessité de poursuivre des actions pertinentes et de développer de nouvelles actions innovantes.
- Poursuivre et renforcer la forte dynamique partenariale sur l'ensemble des thématiques
- Affirmer la volonté d'adaptation des actions et des dispositifs aux besoins locaux

Ainsi, ce nouveau Schéma se structure autour de 4 axes :

• **La petite enfance - consolider et développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire** : la politique publique en faveur de la petite enfance fait l'objet d'un partenariat historique entre les acteurs institutionnels, notamment le Conseil départemental et la Caf. Le département de l'Hérault se caractérise par une offre d'accueil diversifiée et complémentaire et par un taux de couverture* de 50,4%, inférieur au taux de couverture national (59,3%). Cependant, depuis plusieurs années, les partenaires se sont mobilisés pour un fort développement du nombre de structures d'accueil collectif, la progression du taux de couverture de 2017 à 2018 progressant de +1%, soit 0,6 points de plus que la progression constatée au niveau national.

38 Relais assistant(e)s maternel(le)s, récemment renommés Relais petite enfance, couvrent 342 communes héraultaises. Le réseau départemental des Relais petite enfance compte actuellement 56 animatrices (49,61 Etp), avec une moyenne de 75,2 assistant(e)s maternel(le)s par animatrice en novembre 2020 (cible nationale : 1 Etp pour 70 assistants maternels actifs).

>> Aujourd'hui, les partenaires signataires du Sdsf souhaitent poursuivre la dynamique collective en faveur du développement des modes d'accueil du jeune enfant, de la réduction des inégalités d'accès à ces services, et faciliter l'accueil de familles touchées par des vulnérabilités.

Ils souhaitent également, au travers de cet axe, poursuivre leur engagement dans la qualité de l'offre d'accueil en développant notamment le partage d'expériences et de pratiques, la professionnalisation des acteurs, la valorisation des métiers, la mise en avant de solutions innovantes, ...

** Le taux de couverture est la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans.*

• **L'enfance/jeunesse - accompagner les jeunes dans leur diversité vers l'autonomie** : le département disposait au 31 décembre 2019 de 466 Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) et a vu naître, sous l'impulsion partenariale dans le cadre du Sdsf, des initiatives locales comme les Accueils de loisirs associés aux collèges (Alc) et les accueils de jeunes (Aj). Le premier Schéma a également permis à près d'une centaine d'animateurs jeunesse de suivre une formation/action innovante autour de la participation des jeunes.

La Caf de l'Hérault participe depuis 2017 à l'expérimentation des Promeneurs du Net et a consolidé cet engagement par le positionnement sur l'expérimentation du projet européen Web walkers. Ce projet vise à prévenir les risques de violences, de harcèlements et de radicalisations par la médiation numérique. Aujourd'hui elle compte 37 Promeneurs du Net (animateurs, éducateurs, ...) appartenant à 28 structures.

Depuis 2018, la dynamique partenariale dans le cadre du Groupe d'Appui Départemental de l'Hérault a permis de favoriser la continuité éducative sur les territoires (signature de 77 PédT sur 128 communes).

>> Aujourd'hui, la professionnalisation des acteurs au travers de la formation, la connaissance des réseaux des partenaires pour l'orientation de leurs publics en cas de besoins, la communication sur l'offre de service existante pour développer l'accès aux accueils collectifs, la mobilisation des acteurs à l'accueil et l'accompagnement des enfants et jeunes à besoins spécifiques seront donc les principaux enjeux à relever sur l'ensemble du territoire pour ces 4 ans à venir.

• **La parentalité - développer des actions de proximité sur les territoires en réponse aux besoins des familles :**

le département de l'Hérault se caractérise par un fort développement de l'offre de service parentalité ces dernières années en réponse aux besoins des familles de plus en plus confrontées à des situations de vulnérabilité. Cette offre de service est encadrée par des dispositifs publics nationaux et s'appuie sur un réseau d'acteurs diversifiés dans une volonté de réponses adaptées aux besoins actuels en lien avec les spécificités des territoires.

Au cours de ces dernières années, de nombreuses évolutions réglementaires en matière de dispositif d'accompagnement à la parentalité ont impacté les opérateurs et les structures tant sur leurs modalités organisationnelles que sur leurs modes de financement.

81 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) pour 3 005 enfants accueillis, 180 actions Reapp (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), 54 Lieux d'accueil enfants parents (Laep) répartis sur 69 communes de l'Hérault pour 1 169 familles accueillies, ... autant d'actions ou de projets qui illustrent la dynamique départementale sur le champ de la parentalité.

Dans la continuité des actions réalisées sur la période du précédent Schéma, les partenaires signataires souhaitent définir des objectifs et des actions permettant de faire face aux enjeux actuels et aux problématiques rencontrées (réduction des inégalités territoriales, mobilisation des familles, visibilité des dispositifs...) en portant une attention particulière aux situations de fragilité.

>> Les principaux enjeux du nouveau Sdsf seront donc : la professionnalisation des acteurs au travers de la formation, la connaissance des réseaux des partenaires pour l'orientation de leurs publics en cas de besoins, la communication sur l'offre de service existante, la mobilisation des acteurs à l'accueil et l'accompagnement des parents des enfants et jeunes à besoins spécifiques.

• **L'animation de la vie sociale - concourir à la cohésion sociale des territoires :** le département de l'Hérault se caractérise par un très fort développement des structures d'animation de la vie sociale. En effet, depuis 2016, le nombre total de structures en animation de la vie sociale a augmenté de 75% entre fin 2016 et fin 2020.

18 des 22 quartiers Qpv du département bénéficient sur leur territoire de la présence d'une structure d'animation de la vie sociale. Le département se caractérise cependant par une répartition hétérogène des structures, des zones à forte concentration et des zones très peu ou non couvertes.

>> Dans le cadre de ce nouveau Schéma départemental, les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et porter sur l'ensemble du département une politique d'animation de la vie sociale de qualité, maillant chaque territoire au plus de proche de ses habitants et de leurs besoins.

Autour d'un partenariat renouvelé et renforcé, les partenaires signataires du Schéma ont défini des objectifs et des actions tenant compte des enjeux de terrain liés au contexte économique et social et aux problématiques rencontrées (précarisation des habitants, questions relatives à l'accès aux droits, diversité des publics, questions relatives à la laïcité, ...).

Ils reconnaissent les structures de l'animation de la vie sociale, que sont les Centres sociaux et Espaces de vie sociale, comme des acteurs du développement social local par leur fonction d'animation globale. Celle-ci permet l'analyse des attentes des habitants des territoires et l'élaboration des stratégies à mettre en œuvre, avec des actions, activités et différents projets (culturels, sportifs, solidaires, etc), pour associer et impliquer la population, dans une logique citoyenne et de cohésion sociale.

Ces structures sont également des lieux devant favoriser l'engagement des habitants, la prise d'initiative citoyenne et le bénévolat comme ressource-clé du tissu social au bénéfice des enfants, des jeunes, des familles et des seniors.

Annexe 1

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PREMIER SCHEMA

Nouvelle charte départementale de l'accueil du jeune enfant en situation de handicap

Les équipes du Conseil départemental de l'Hérault et de la Caf de l'Hérault ont élaboré en collaboration avec des professionnels de la petite enfance, des partenaires associatifs, privés ou institutionnels une nouvelle charte départementale de l'accueil du jeune enfant en situation de handicap. Cette nouvelle charte met notamment en avant des témoignages et des bonnes pratiques de différents professionnels d'Eaje sur quatre principes :

- Se former, réfléchir et inscrire dans son projet d'établissement l'accueil d'un enfant en situation de handicap ;
- Organiser un projet d'accueil personnalisé ;
- Co-construire le projet d'accueil avec les parents ;
- Cultiver un réseau partenarial.



Formation innovante des animateurs jeunesse intervenant auprès des adolescents

Le Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sport (DSDEN) et la Caf de l'Hérault ont souhaité mettre en place une formation/action innovante autour de la participation des jeunes. Ce sont ainsi, chaque année, une trentaine d'animateurs et coordonnateurs ados du territoire qui ont pu travailler par groupe, échanger sur leurs pratiques et leurs problématiques, découvrir le fonctionnement et les projets d'autres structures, d'une façon très concrète.

Ces formations (dispensées par un collectif de 6 associations de jeunesse et d'éducation populaire) ont également permis de travailler sur des méthodes et outils d'éducation populaire, au service de l'accueil des publics adolescents, en favorisant le travail en réseau formel et informel, notamment auprès des publics jeunes fragilisés et en rupture.

Soutien et développement de la Médiation familiale

La médiation familiale, partie intégrante de l'offre de soutien à la parentalité sur les territoires, a connu un important développement sur l'ensemble du département dans le cadre du fort partenariat départemental (Doublement des Etp conventionnés entre 2015 et 2020). Elle vise à préserver le lien familial lorsqu'il est fragilisé par un évènement (divorces, séparations, recompositions familiales, conflits familiaux...) autour du maintien des liens entre les enfants et leurs parents.

Les 8 services de Médiation familiale, représentant 14.15 Etp, conventionné ont réalisé 1 202 mesures durant l'année 2020. Les partenaires institutionnels et associatifs du département ont souhaité également s'impliquer dans l'expérimentation sur la Tentative de médiation familiale préalable obligatoire (Tmfpo)

Annexe 2

FEUILLE DE ROUTE DU SDSF 2021/2025

Axe 1 - Petite enfance : consolider et développer l'offre d'accueil du jeune enfant

Les signataires du Schéma souhaitent réaffirmer leur volonté de pérenniser l'offre d'accueil existante et de développer de nouveaux projets d'accueil en réponses aux besoins recensés sur les territoires et au plus près des attentes des familles vulnérables et/ou en situation de fragilité. Les partenaires institutionnels souhaitent poursuivre leurs engagements au niveau de l'offre et de la qualité des modes d'accueil petite enfance, tant dans sa consolidation et son développement, que dans sa professionnalisation et sa valorisation.

Dans ce cadre, des réponses aux tensions sur le recrutement des professionnels des structures petite enfance, sur le turnover important du personnel constaté dans les micro-crèches, sur les évolutions de carrière limitées seront à construire. Cette volonté se matérialise également dans la recherche de nouveaux projets innovants intégrant des enjeux majeurs comme le développement durable, de nouveaux services aux familles.

Les partenaires institutionnels souhaitent également porter une vigilance commune sur les évolutions réglementaires en cours et à venir et adapter l'accompagnement des impacts induits (Médecine du travail pour les assistantes maternelles, simplification des normes pour les Eaje avec un référentiel national bâtimentaire national, temps de réflexion sur les pratiques...). Ceci nécessitera de développer un accompagnement administratif et réglementaire adapté, une mise à jour des guides et documents supports.

Les impacts de la crise sanitaire Covid-19 sur le secteur de la petite enfance (fragilisation des structures, modification des demandes, modifications des pratiques ...) mettent en avant l'importance d'une adaptation et d'une réactivité des partenaires institutionnels aux évolutions plus durable comme la modification des besoins des parents en lien avec le télétravail, l'évolution des modes de contact avec les familles, le développement de nouveaux protocoles de fonctionnement et/ou d'entretien des locaux, ...

2 objectifs et 5 pistes d'actions ont été retenues collectivement :

Objectif 1 : consolider et développer l'offre et la qualité des modes d'accueil petite enfance

- 1.1 : développer la communication sur les besoins territoriaux
- 1.2 : consolider le partenariat afin de développer l'offre et la qualité des modes d'accueil
- 1.3 : favoriser l'accompagnement, le conseil et l'assistance des partenaires et des professionnels de la petite enfance

Objectif 2 : valoriser et promouvoir l'offre d'accueil petite enfance

- 2.1 : réaliser des actions de communication visant à valoriser et à promouvoir l'offre d'accueil
- 2.2 : rendre visible l'offre d'accueil ajustée aux besoins spécifiques des parents

Axe 2 - Enfance/jeunesse : accompagner les jeunes dans leur diversité vers l'autonomie

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et soutenir sur l'ensemble du département une politique jeunesse de qualité qui maille chaque territoire au plus de proche du public jeune et de leurs besoins.

Ils souhaitent définir des objectifs et des actions permettant de faire face aux enjeux forts liés au contexte économique et social et aux problématiques rencontrées par les jeunes au quotidien mais aussi par les professionnels et les acteurs qui œuvrent auprès de ce public. Une attention particulière envers les jeunes les plus en difficulté et éloignés des dispositifs et structures existantes est aussi souhaitée.

L'ensemble des partenaires institutionnels signataires du Schéma souhaite collectivement consolider les dispositifs et structures existants et développer de nouvelles actions visant à répondre aux nombreux besoins des jeunes dans toute leur diversité et innover pour aller vers ce public.

La professionnalisation des acteurs au travers de la formation, la connaissance des réseaux des partenaires pour l'orientation de leurs publics en cas de besoins, la communication sur l'offre de service existante pour développer l'accès aux accueils collectifs, la mobilisation des acteurs à l'accueil et l'accompagnement des enfants et jeunes à besoins spécifiques apparaissent donc comme les principaux enjeux à relever.

3 objectifs et 6 pistes d'actions ont été retenues collectivement :

Objectif 1 : favoriser l'autonomie et l'éducation à la citoyenneté chez les jeunes

- 1.1 : encourager, soutenir et accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs
- 1.2 : développer et consolider la présence éducative sur les structures, sur internet et les réseaux sociaux

Objectif 2 : renforcer la formation des professionnels intervenant auprès de la jeunesse

- 2.1 : identifier les besoins et développer la communication sur les formations

- 2.2 : favoriser l'accompagnement des partenaires et des professionnels de la jeunesse

Objectif 3 : développer des actions à destination des publics jeunes fragiles et vulnérables

- 3.1 : développer et consolider l'accès aux loisirs éducatifs pour les publics jeunes les plus éloignés ou en situation de fragilité
- 3.2 : soutenir les actions innovantes sur le champ de la jeunesse permettant de répondre aux besoins non couverts

Axe 3 - Parentalité : développer des actions de proximité sur les territoires en réponse aux besoins des familles

Les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et soutenir sur l'ensemble du département une politique parentalité de qualité qui maille chaque territoire au plus de proche du besoin des familles, des parents et des enfants.

Ils souhaitent définir des objectifs et des actions permettant de faire face aux enjeux actuels et aux problématiques rencontrées : réduction des inégalités territoriales, mobilisation des familles, visibilité des dispositifs,... Une attention particulière sera portée aux situations de fragilité.

L'ensemble des partenaires institutionnels signataires du Schéma souhaite collectivement consolider le partenariat, consolider les dispositifs et structures existants et développer de nouvelles actions visant à répondre aux nombreux besoins en soutenant les actions innovantes.

La professionnalisation des acteurs au travers de la formation, la connaissance des réseaux des partenaires pour l'orientation de leurs publics en cas de besoins, la communication sur l'offre de service existante, la mobilisation des acteurs pour l'accueil et l'accompagnement des parents, des enfants, et des jeunes dont ceux à besoins spécifiques apparaissent donc comme les principaux enjeux à relever.

2 objectifs et 5 pistes d'actions ont été retenues collectivement :

Objectif 1 : renforcer les partenariats entre les acteurs participant à la politique de la parentalité

- 1.1 : consolider la coordination partenariale départementale
- 1.2 : renforcer la mission d'animation départementale parentalité

Objectif 2 : développer des offres de service en faveur des familles, des parents et des enfants

- 2.1 : accueillir, accompagner les familles et porter une attention particulière sur les situations de fragilités
- 2.2 : soutenir les actions innovantes sur le champ de la parentalité
- 2.3 : renforcer et développer les actions d'accompagnement pour les parents d'adolescents et d'enfants porteurs de handicap

Axe 4 - Animation de la vie sociale : concourir à la cohésion sociale des territoires

Les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et soutenir sur l'ensemble du département une politique d'animation de la vie sociale de qualité qui maille chaque territoire au plus de proche de ses habitants et de leurs besoins.

Autour d'un partenariat renouvelé et renforcé, les partenaires signataires du Schéma souhaitent définir des objectifs et des actions permettant de faire face aux enjeux de terrain liés au contexte économique et social et aux problématiques rencontrées (précarisation des habitants, questions relatives à l'accès aux droits, diversité des publics, questions relatives à la laïcité, ...). Un partenariat structurant s'engage pour accompagner l'enjeu du vieillissement et permettre une réelle prise en compte des seniors.

Les partenaires signataires reconnaissent les structures de l'animation de la vie sociale comme des acteurs du développement social local par leur fonction d'animation globale. Celle-ci permet l'analyse des besoins sociaux des territoires et l'élaboration des stratégies à mettre en œuvre, pour associer et impliquer la population, dans une logique citoyenne et de cohésion sociale.

3 objectifs et 7 pistes d'actions ont été retenues collectivement :

Objectif 1 : mobiliser les partenaires sur leurs engagements et leurs financements

- 1.1 : mobiliser les partenaires institutionnels locaux sur la base des engagements nationaux
- 1.2 : promouvoir l'animation de la vie sociale auprès des collectivités, des partenaires et des familles

Objectif 2 : développer et renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale

- 2.1 : créer une structure d'animation de la vie sociale sur les territoires non pourvus
- 2.2 : consolider le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale existantes

Objectif 3 : consolider et développer l'offre d'accompagnement des publics par les structures d'animation de la vie sociale

- 3.1 : accompagner les structures d'animation de la vie sociale pour une consolidation et/ou un développement de leur offre en matière d'accès aux droits
- 3.2 : accompagner les structures pour une consolidation et/ou un développement de leur offre en direction des familles, des jeunes et des seniors
- 3.3 : encourager les offres de services innovantes

